

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 5 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Courlandon dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe MERIAUX, Maire.

Étaient présents : Madame et Messieurs les membres en exercice.

Etaient absents : M. Cattarin Pierre, M. Delagrangre Pierre., M. Dessoie Claude

Mme BEURRIER a donné un pouvoir à M. Mauvezin Frédéric

Monsieur Patrice MOREL a été élu secrétaire de séance

I – LECTURE DU DERNIER COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après lecture du compte rendu de la précédente réunion du conseil du 4 avril 2019, deux remarques dans le contenu ont été formulées :

- 1) M. Landragin rectifie l'âge de M. NIQUET (73 ans à la place de 75 ans).
- 2) M. Landragin précise que dans les Questions diverses, au paragraphe 3 il a été écrit

Le véhicule de la commune est passé au contrôle technique, il est conforme. Toutefois il ne roule pas assez. Aussi M. Mériaux a accepté que l'employé communal l'utilise le mardi soir, le mercredi matin, le mercredi soir et le jeudi matin pour effectuer les trajets de son lieu de travail à la commune. Cela représente 60 km par semaine (renseignements pris nous sommes couverts par notre assurance pour cette utilisation).

Il faut corriger cet article de la façon suivante :

Le véhicule de la commune est passé au contrôle technique, il est conforme. Toutefois il ne roule pas assez. Aussi M. Mériaux a accepté que l'employé communal l'utilise le mardi soir, le mercredi matin, le mercredi soir et le jeudi matin pour effectuer les trajets de son lieu de travail à son domicile. Cela représente 60 km par semaine (renseignements pris nous sommes couverts par notre assurance pour cette utilisation).

Il est adopté à l'unanimité

II – COMPTE-RENDU AUX PARTICIPATIONS AUX DIFFERENTES REUNIONS

- 1) M. Mériaux a assisté à une réunion au pôle territoriale avec Mme FROMENT (la directrice), M. Mansier (responsable des voiries) et M. Gayet (responsable de l'assainissement).

Il a été fait le point des futures investissements de nos voiries (rue des mauvaises femmes et rue de Fismes) et sur les projets en cours (rue de vendières et rue du vieux château).

Concernant la rue de vendières, M. Mériaux regrette amèrement le retard pris sur le traitement des eaux pluviales car ce retard risque de décaler ces travaux dans le temps (ce point sera évoqué plus loin dans le CR à l'article 3).

Concernant les reprises de voiries, M. Mériaux a signalé une moins bonne qualité de travaux que précédemment.

III – PROJET RUE DE VENDIERES.

M. le Maire présente au conseil le dernier plan (daté au 21/05/2019) remis par M. Thiriet (Béta ingénierie) chargé par la Communauté Urbaine (CU) des travaux de maîtrise d'œuvre.

Par rapport au plan précédent (du 21/05/2015) il a été supprimé l'aménagement de l'allée Gabriel Taveau car cette allée n'est pas de la compétence de la CU.

L'évacuation des eaux pluviales se fera par deux caniveaux latéraux.

Quelques remarques sont formulées notamment sur l'ensemble des trottoirs en béton désactivé, mais après quelques explications et discussions ce plan est approuvé par le conseil.

Il reste toutefois sur cette voirie le problème de l'évacuation des eaux pluviales. La préférence du conseil serait d'évacuer ces eaux dans le fossé situé dans la propriété de M. Duplain mais un problème de servitude et d'indemnisation du propriétaire bloque cette solution.

Une seconde solution envisagée par la CU serait de réaliser un ou deux puisards (1 dans la rue et un autre dans l'allée Taveau). Mais cette solution ne nous convient pas du tout au niveau de son efficacité (les puisards dans le village ne fonctionnent pas) et nécessitera un entretien régulier et coûteux).

M. Mériaux a sollicité un rendez-vous auprès de Mme Vautrin (Présidente de la CU) afin de préciser notre position à ce sujet.

IV – PROJET DU JARDIN ACHETE A M. VILLAR.

Nous avons reçu en mairie un courrier de M. VILLAR en date du 13 avril 2019. Il nous confirme son accord de nous céder la parcelle A113 au prix de 15 000 € net vendeur. Le conseil municipal a confirmé son accord le 21 février dernier lors d'un conseil municipal.

Dans ce courrier M. VILLAR demande que cette parcelle porte le nom de Françoise CAVENELLE, son épouse décédée en 2003. Il demande également que ce verger soit classé non constructible dans le PLU en cours d'élaboration.

Le conseil à l'unanimité accède à ces demandes.

M. Mériaux communiquera à Maître ROGE (notaire à Gueux) les documents pour procéder à l'établissement des actes notariés.

V – CONVENTION CONCERNANT LA PRESTATION DE SANTE AVEC LE CENTRE DE GESTION.

Par courrier en date du 5 avril 2019, le centre de gestion nous a informé que la convention d'adhésion à la prestation de santé est à renouveler.

M. le Maire précise que la cotisation principale est un pourcentage appliquée sur les salaires bruts de nos deux salariés. Le montant à payer est en légère augmentation de 2.60 %.

Après discussion le conseil municipal délibère et accepte cette convention et charge M. MERIAUX de signer tous les documents afférents à ce nouveau document.

VI – FONDS DE CONCOURS RUE DU VIEUX CHATEAU

La communauté urbaine finance les travaux d'assainissement. Ces travaux ne doivent pas dépasser 50 % du montant total de l'opération de voirie. Dans le cas de dépassement, celui-ci est pris en charge par la commune. Une convention doit être signée entre la commune et la communauté urbaine

Après discussion le conseil municipal délibère et accepte sur le principe de signer une convention et chargera M. MERIAUX de signer tous les documents y afférents.

VII – ACHAT ARMOIRE FRIGORIFIQUE POUR LA SALLES FETES.

Les deux réfrigérateurs de la salle des fêtes se dégradent rapidement. En effet ce sont des appareils du commerce et les étagères en verre et plastiques sont abîmées et certaines inutilisables. Elles pourraient être remplacées mais dans un avenir proche ces défauts vont se répéter, il serait préférable de remplacer ces deux éléments par une armoire frigorifique plus efficace de type collectivité et le choix se portera sur une armoire réfrigérée et tropicalisée de deux portes en inox et d'une capacité de 1400 l.

M. Mériaux a consulté plusieurs entreprises qui ont remis les prix suivants :

- 1) La société BACCHUS pour la somme de 2100 € HT. (livraison incluse mais pas d'installation).
- 2) La société TECHNI-CONTACT pour la somme de 2390 € HT. (livraison incluse mais pas d'installation).
- 3) La société FCC pour la somme de 2057 € HT. (livraison et installation inclus).

Après quelques explications complémentaires, l'offre de l'entreprise FCC est retenue par le conseil et charge M. Mériaux de commander ce matériel.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- 1) Fin mai les habitants du village ont été avertis par courrier que pendant les mois de juillet et d'août prochain, l'accès au village sera fortement perturbé du fait des travaux sur les ponts (au- dessus du déversoir et celui au début de la rue du vieux château) ainsi les travaux au passage à niveau.
- 2) Fin mai les habitants du village ont été avertis par courrier du résultat du sondage sur l'épandage par hélicoptère contre la démoustication et l'épandage a été réalisé.
- 3) Les travaux concernant l'installation du Nœud de raccordement de la fibre optique vont démarrer prochainement. A ce jour il est toujours prévu que le village soit raccordé courant 2020.
- 4) Le nettoyage de la deuxième cuve béton qui recueille les eaux qui s'écoule ensuite au lavoir sera fait par des bénévoles le samedi 9 juin sauf empêchement.

La séance est levée à 20 h 45

AUDITRICES ou AUDITEURS LIBRES :

Mme Jacotin et Mme Maillard (qui représente M. Villar)